

FICHE A:
**PROJET DE CONCEPTION D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF OU
A REHABILITER**

FORMULAIRE DE DEMANDE

**EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE
POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO5**

VOLET 1: Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante**
(transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative
(Projet non conforme)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

VOLET 2: Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet :

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu:

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Référence cadastrale de l'immeuble (section et numéro de parcelle):.....

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

.....

Maison d'habitation individuelle:

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :))

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)*

** Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« Nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

Quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : Le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles:

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée - *Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :*

.....

.....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation Prévue ? Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?
Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?
Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment

Des eaux usées ? Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Existence d'une étude de sol spécifique? Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m²

Surface disponible pour l'installation : m²

• **Pente existante :** < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

• **Terrain inondable :** Oui Non Ne sais pas

• **Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau**

Exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

• **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :** Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....
.....
.....
.....

► **CARACTÉRISTIQUES DU PROJET D'INSTALLATION**

IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

Le projet proposé devra être conforme à la norme NF DTU 64-1 version 2013

FILIERES USUELLES:

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....
.....

Traitement secondaire:

Épandage par le sol en place:

Tranchées d'épandage

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué:

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m Largeur = m

Surface = m² Profondeur = m

Terre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

AUTRES DISPOSITIFS:

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT FILIÈRES AGRÉÉES:

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

.....

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration dans le sol en place

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soittranchée(s) x m

Profondeur = m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous:

.....

.....

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (le pétitionnaire devra démontrer systématiquement que la parcelle ne peut pas infiltrer, joindre obligatoirement les tests de percolation demandés et destinés à ce type d'étude, ils seront au nombre de deux minimums)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du Milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu Récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

.....

.....

Propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :

.....

.....

Propriétaire/gestionnaire :

.....

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude Hydrogéologique)

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si Réalisée)
- Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été Réalisée :
 - Plan de situation au 1/25 000
 - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANCProjetée à l'échelle
- Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, numéro d'agrément et documentation technique de la filière. (Cas des filières non usuelles).
- Le cas échéant, tests de perméabilité (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel sur le domaine privé).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
 - À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
 - À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de Bonne exécution des travaux ;
 - À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.
- Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur Confirmant le respect des règles de l'art devront être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
 - À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux Consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales Agréées) ;
 - À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le Signature

La présente demande est à transmettre à la communauté de Communes des Portes du Berry, à l'adresse suivante:

Centre Socio-Culturel
Rue de l'Eglise
18320 JOUET SUR L'AUBOIS
Tél: 02 48 77 55 50
cdcportesduberry@orange.fr

(Cadre réservé à l'administration)

Date de réception:
Dossier complet: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non , renseignement et pièces manquantes:.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Acceptation de la demande: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
CDC des Portes du Berry
Date , cachet, signature: